

Programme de la Formation

## APPRENEZ A CHIFFRER VOS ESQUISSES (à distance)

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance  
1 étape de validation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module** : Apprenez à Chiffrer vos Esquisses  
**Modalité pédagogique** : Distanciel synchrone  
**Date(s)** : lundi 10 octobre 2022 au mardi 11 octobre 2022  
**Lieu** : En distanciel - 63000 Clermont-Ferrand  
**Ouverture de la plateforme de formation** : 10 octobre 2022  
**Fermeture de la plateforme de formation** : 11 octobre 2022  
**Étapes à valider** : 1

### CONTEXTE GÉNÉRAL

#### **FORMATION "APPRENEZ A CHIFFRER VOS ESQUISSES "**

**Chiffrer vos projets au stade esquisse jusqu'au permis de construire grâce à Adso Light !**

Durant cette formation, vous découvrirez et disposerez ensuite d'un **outil créé par un architecte, pour les architectes : le "Bordereau Adso Light" !**

Cet outil et la méthode qui en découle vont vous permettre de réunir toutes les informations du projet de travaux au stade esquisse, condensées à un seul et même endroit.

Vous pourrez alors vous projeter par localisation, arbitrer plus facilement et légitimement, tout en compilant toutes les questions ainsi que les vigilances techniques et architecturales pour les maîtres d'ouvrage, les artisans et les fabricants.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez visionner cette vidéo d'un accompagnement d'une architecte pour chiffrer une esquisse avec Adso light pour les travaux d'une maison neuve : <https://www.youtube.com/watch?v=gQ9NfZdmqSw>

#### **INSCRIPTION / Accès à la formation :**

- 1- Pour vous inscrire, il suffit de nous retourner le **bulletin de préinscription complété** par mail ou courrier (*informations en en-tête du bulletin*).
- 2- En retour, nous vous transmettons par email votre **convention de formation** qui est à nous retourner signée pour confirmer votre inscription.
- 3- Quelques jours avant la formation, vous recevrez ensuite votre **convocation** par email, confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que tous les détails organisationnels.

#### **ADHESION AUVERGNE ARCHIFORM' :**

Obligation d'adhérer à l'association Auvergne Archiform pour participer aux formations (adhésion valable pour l'année civile en cours).

**30€** si entreprise individuelle/adhésion individuelle **OU 60€** si plus de 1 personne dans l'entreprise (*tous les collaborateurs peuvent alors venir se former durant l'année civile d'adhésion sans avoir à repayer l'adhésion*).

Adhésion individuelle **offerte** pour les jeunes inscrits de moins de 2 ans à l'Ordre.

#### **CALENDRIER / Délais d'accès :**

Les thématiques de formation proposées par **AUVERGNE ARCHIFORM'** sont programmées tout au long de l'année selon un calendrier défini. **Il est cependant possible d'ouvrir d'autres sessions sur demande : n'hésitez pas à nous consulter !**

Retrouvez toute notre **programmation pour l'année 2022** sur notre [site internet](#) ou sur cette [version Calendrier](#) accessible en ligne.

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Les objectifs de cette formation sont :

- Se familiariser avec l'environnement Adso
- Démarrer une consultation
- Réaliser un programme
- Se projeter par localisation
- Arbitrer le projet
- Apprendre pré-chiffrer
- Aborder le chantier
- Recueillir toutes les questions à poser aux Maîtres d'ouvrage, artisans, fabricants.
- Maîtriser, manipuler et communiquer l'information auprès de chaque acteur du projet
- Compiler les vigilances techniques et architecturales du projet
- Se libérer l'esprit pour les moments créatifs

## PRISE EN CHARGE

**Auvergne ARCHIFORM' a obtenu la certification qualité Qualiopi** délivrée au titre de la catégorie « *Actions de formation* ». Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés :

- Pour les libéraux : [FIF PL](#)
- Pour les salariés : [OPCO EP](#), [Opco Atlas](#), [Constructys](#), ...
- Pole emploi

Et dès lors que vous êtes **dirigeant d'agence**, vous avez droit à un **crédit d'impôt pour dépenses de formation**. Vous pouvez télécharger le formulaire N°2079-FCE-FC avec le Cerfa n°15448\*05 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Les formations dites « structurées » à effectuer au titre de l'obligation de formation ne donnent pas lieu à une certification et, par conséquent, **ne peuvent pas faire l'objet à ce jour d'une possibilité de financement CPF** (*Compte Personnel de Formation*).

**Nous pouvons vous aider à construire votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (04.73.93.16.85).**

## PUBLIC CIBLE

Architectes et collaborateurs d'agence  
Architectes dplg, hmonp et intérieur  
Décorateurs maîtres d'oeuvre  
Maîtres d'oeuvre du bâtiment et de la construction (chef d'entreprise et salarié)

## PRÉREQUIS

Sans constituer directement un prérequis,

- Disposer d'une première expérience et d'une connaissance technique des travaux ;
- Utiliser régulièrement un ordinateur et être familiarisé avec l'environnement Office Microsoft ;
- Maîtriser les fonctions CTRL+C et CTRL+V (copier-coller) ;
- **Travailler sur EXCEL version au moins 2017 (et NON PAS Libre Office ou Open Office) ;**
- Utiliser le logiciel ZOOM sur le même ordinateur que le logiciel Excel sur lequel vous vous formez (*pour que le formateur puisse réaliser les corrections en direct*)

font partie des aptitudes attendues pour suivre cette formation.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

En amont de la formation, les stagiaires seront invités à compléter un **questionnaire de préformation** afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils, des attentes et des besoins des participants.

**Formation réalisée en distanciel (visio) sur l'outil ZOOM.**

Au démarrage de la formation, les participants rempliront une **feuille d'émargement**, preuve de leur présence.

- **Téléchargement du fichier Adso Bordereau (version Light)**
- Mise en application pratiques pour s'approprier la théorie et l'outil
- Membre du groupe privé Facebook "Les Adsonautes"
- Manuel du Maître d'Ouvrage fournit
- Participation à une journée performance (groupe de travail du vendredi on line)

Plusieurs **évaluations des acquis** ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, tests, exercices, cas pratiques et/ou échanges oraux). Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de cette formation.

**Un questionnaire d'évaluation à chaud - transmis par mail 24 heures après la formation - sera rempli par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. La réponse à ce questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation**, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action (*envoyées automatiquement par mail le lendemain matin suivant la réponse au questionnaire - entre 10h et 11h*).

Une attestation de formation avec **autoévaluation** sera également transmise sur l'adresse individuelle du participant.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**Apprenez à Chiffrer vos Esquisses**

2 jours soit 14 heures de formation

14 heures en formation à distance

1 étape de validation

**Modalité d'apprentissages :** Distanciel synchrone

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Modalité Pédagogique :** Distanciel synchrone

**Date(s) :** lundi 10 octobre 2022 au mardi 11 octobre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

**Lieu :** En distanciel - 63000 Clermont-Ferrand

**Ouverture de la plateforme de formation :** 10 octobre 2022

**Fermeture de la plateforme de formation :** 11 octobre 2022

**Étapes à valider :** 1

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Les objectifs de cette formation sont :

- Se familiariser avec l'environnement Adso
- Démarrer une consultation
- Réaliser un programme
- Se projeter par localisation
- Arbitrer le projet
- Apprendre pré-chiffrer
- Aborder le chantier
- Recueillir toutes les questions à poser aux Maîtres d'ouvrage, artisans, fabricants.
- Maîtriser, manipuler et communiquer l'information auprès de chaque acteur du projet
- Compiler les vigilances techniques et architecturales du projet
- Se libérer l'esprit pour les moments créatifs

## FORMATEUR(S)

SOVICHE Adrien - Architecte et créateur des solutions ADSO

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

**Formation en visio avec le logiciel Zoom**

Modules scindés en unité d'apprentissage.

Pédagogie participative active pour des échanges avec le formateur et les participants.

Exposés, exercices pratiques et supports techniques.

**Pour les formations animées à distance**, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire (ou d'un débit suffisant pour de la visio) et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

Les salles virtuelles pourront être utilisées pour permettre le travail par sous-groupe.

*Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.*

## PROGRAMME

**FORMATION "APPRENEZ A CHIFFRER VOS ESQUISSES "**

***Chiffrer vos projets au stade esquisse jusqu'au permis de construire grâce à Adso Light !***

Durant cette formation, vous découvrirez et disposerez ensuite d'un **outil créé par un architecte, pour les architectes : le "Bordereau Adso Light" !** Cet outil et la méthode qui en découle vont vous permettre de réunir toutes les informations du projet de travaux au stade esquisse, condensées à un

seul et même endroit.

Vous pourrez alors vous projeter par localisation, arbitrer plus facilement et légitimement, tout en compilant toutes les questions ainsi que les vigilances techniques et architecturales pour les maîtres d'ouvrage, les artisans et les fabricants.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez visionner cette vidéo d'un accompagnement d'une architecte pour chiffrer une esquisse avec Adso light pour les travaux d'une maison neuve : <https://www.youtube.com/watch?v=gQ9NfZdmqSw>

#### **Premier jour :**

#### **Introduction à la formation et présentation de l'approche grâce aux outils mis à disposition**

##### **1. DEMARRER UNE CONSULTATION**

Recueillir les informations dès la première visite chez le maître d'ouvrage

Réaliser un programme

Traiter l'information en qualifiant les données

##### **2. TRAVAILLER SUR L'ESSENTIEL**

Se focaliser sur les éléments du projet

Se libérer l'esprit pour les moments créatifs

##### **3. MAÎTRISER LE PROJET**

Utiliser un langage intermédiaire: Topic - Localisation

Arbitrer le projet : Besoins premiers - Souhaits

Apporter son savoir-faire : Conseillé - Proposé

##### **4. APPRENDRE A CHIFFRER**

Analyser un prix : Fournitures et Mise en oeuvre

Provisionner un Topic avec la méthode

Renseigner en un tour de main les Quantités et les Unités

Utiliser l'outil de préchiffrage pour chiffrer 90% de votre esquisse

##### **5. COMMUNIQUER L'INFORMATION**

Synthèses Dynamiques et Synthèses Directes

Communiquer avec les acteurs du projet : maître d'ouvrage, artisans, sous-traitants, fabricants et personnalisés

#### **Deuxième journée : Mise en pratique de la méthode et application de l'outil pour une de vos esquisses**

##### **6. REALISER LE CHIFFRAGE DE VOTRE ESQUISSE**

Réaliser le programme par localisation, topic

Compiler toutes les informations du projet en se vidant la tête

Hierarchiser les besoins et les souhaits du Maître d'ouvrage

Chiffrage les références, les forfaits, les détails et les quantités

Editer la situation de budget de votre esquisse

##### **7. BILAN DE LA CONDUITE DE LA FORMATION**

Constater l'avancement du travail

Auto évaluation des objectifs atteints

Prévision des étapes suivantes

#### **TAUX DE SATISFACTION :**

- Nos stagiaires ont attribué une note moyenne de **satisfaction** de la formation "*Apprenez à Chiffrer vos Esquisses*" de :

- **8.9/10** en 2020

- **8.2/10** en 2021

- Nos stagiaires ont attribué une note moyenne à la question "*Le contenu de la formation correspondait il aux objectifs du programme qui vous a été fourni ?*" pour la formation "*Apprenez à Chiffrer vos Esquisses*" de :

- **9.4/10** en 2020

- **7.85/10** en 2021

Retrouvez toute notre **programmation pour l'année 2022** sur notre [site internet](#) ou sur cette [version Calendrier](#) accessible en ligne.

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

Bulletin à retourner par MAIL ou COURRIER complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :  
[auvergnearchiform@outlook.fr](mailto:auvergnearchiform@outlook.fr)

ou  
AUVERGNE ARCHIFORM 7 rue Colbert 63000 Clermont-Ferrand

### FORMATION : APPRENEZ A CHIFFRER VOS ESQUISSES (à distance)

**Module** : Apprenez à Chiffrer vos Esquisses  
**Modalité pédagogique** : Distanciel synchrone  
**Date(s)** : lundi 10 octobre 2022 au mardi 11 octobre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30  
**Lieu** : En distanciel - 63000 Clermont-Ferrand  
**Ouverture de la plateforme de formation** : 10 octobre 2022  
**Fermeture de la plateforme de formation** : 11 octobre 2022  
**Étapes à valider** : 1

**Durée** : 2 jours soit 14 heures

dont :

- 14 heures en temps de formation en distanciel

**Nb d'étapes totale à valider** : 1

**Places limitées à** : 8

**Date de clôture des inscriptions** : 30/09/2022  
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Date de naissance** : ..... **Département de naissance** : .....

**E-mail personnel** : ..... (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

**Téléphone portable** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise** : .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP** :  Oui /  Non **Architecte DPLG** :  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte** : .....

**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pôle Emploi
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	60,00 €	..... €
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : Apprenez à Chiffrer vos Esquisses</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	PLEIN TARIF	800,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

#### MODE DE PAIEMENT

Chèque
  Virement
  Espèces

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1. Inscription / Accès à la formation

1.1 A réception du bulletin d'inscription nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier complet : Convention de formation (à retourner signée pour confirmer l'inscription) et Programme détaillé de la formation.

1.2 Quelques jours avant le début de la formation, vous recevrez par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès et tous les détails organisationnels.

1.3 À l'issue de la formation, 24h après, un questionnaire d'évaluation à chaud sera transmis par email aux participants. La réponse à ce questionnaire conditionne ensuite l'envoi automatique de l'attestation de formation, attestation de présence, factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion (*envoyées automatiquement le lendemain matin de la réponse au questionnaire – sous réserve du règlement effectué*).

## 2. Remplacements / Annulations / Reports

2.1 Toute formation commencée est due en totalité, de même si le stagiaire ne s'est pas présenté.

2.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du stagiaire ou, selon le cas, de l'entreprise, doit être signalée et confirmée par écrit. Pour les formations intra-entreprises et pour les formations inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début de la formation ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 5 et 15 jours ouvrés avant le début de la formation donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant total des frais pédagogiques. Une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

2.3 L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

**AUVERGNE ARCHIFORM'** informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

## 3. Règlement de la formation

3.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la convention de formation, ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

3.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

## 4. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

4.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de **AUVERGNE ARCHIFORM'**, le stagiaire doit en outre respecter le Règlement Intérieur de **AUVERGNE ARCHIFORM'**.

4.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité la session de formation à laquelle il est inscrit. Il s'oblige à signer, obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement mise à sa disposition, ainsi qu'à répondre au questionnaire d'évaluation en fin de formation. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi de la formation dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

4.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission à la formation.

## 5. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des sessions de formation est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

## 6. Acceptation des CGV

La participation à la formation implique l'acceptation totale des Conditions Générales de Vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre Règlement Intérieur (disponible sur simple demande).

## 7. Informatique et libertés

Le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à **AUVERGNE ARCHIFORM'** en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **AUVERGNE ARCHIFORM'** pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à **AUVERGNE ARCHIFORM'**.

## 8. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **AUVERGNE ARCHIFORM'** et ses stagiaire ou, selon le cas, entreprises, relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND** quel que soit le siège ou la résidence du stagiaire ou, selon le cas, de l'entreprise, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de



compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société **AUVERGNE ARCHIFORM'** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**9. Election de domicile**

L'élection de domicile est faite par **AUVERGNE ARCHIFORM'** à son siège social au 7 rue Colbert à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme).

V.4 du 23/03/2021